



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 20/02/2026

ARRETE DU MAIRE N°2026-110

Pôle : Sécurité

Avenant N°2 à l'arrêté N°2026-092 du 05 février 2026 Portant réglementation de la circulation et du stationnement Traverse des Bellons et Avenue Clément Monnier – Travaux Sfe RSTS

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-1 à L.2212-2 et L.2213-1,

VU les articles R.411-8 et suivant du Code de la route.

VU l'arrêté du maire N° 2026-092 en date du 05 février 2026, portant réglementation de la circulation et du stationnement Traverse des Bellons et Avenue Clément Monnier dans le cadre des travaux de la société RSTS,

VU la demande en date du 19 février 2026, de la société RSTS, sollicitant une nouvelle modification du calendrier d'intervention,

CONSIDERANT la nécessité d'adapter les dates d'intervention tout en maintenant les conditions de sécurité prévues,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité et la régulation de la circulation pendant les opérations,

ARRETE

ARTICLE 1 : Objet

Les dispositions prévues par l'arrêté du Maire N° 2026-092 sont maintenues, sous réserve des nouvelles dates et précisions ci-après.

ARTICLE 2 : Nouvelles dates et horaires d'intervention

Les interventions de la société RSTS sont reportées aux jours suivants :

- Lundi 23 mars 2026 : pose et dépose de benne, plusieurs rotations prévues dans la journée de 7h à 18h
- Mercredi 25 mars 2026 : pose et dépose de benne, plusieurs rotations prévues dans la journée de 7h à 18h

Durant ces périodes, la circulation pourra être momentanément interrompue ou alternée sous contrôle et la régularisation de la Police Municipale de Sausset-les-Pins.

ARTICLE 3 : Livraison des matériaux

Une livraison de matériaux sera effectuée le vendredi 27 mars 2026 à partir de 9h pour une durée d'environ 2 heures.

Le camion de livraison occupera temporairement une voie de circulation sur l'avenue Clément Monnier.

La société RSTS devra mettre en place la signalisation temporaire adaptée ainsi qu'une déviation provisoire permettant d'assurer la continuité du trafic.



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51

www.ville-sausset-les-pins.fr

Publie le 20/02/2026

ARTICLE 4 : Maintien des autres dispositions

Toutes les autres dispositions de l'arrêté du maire n°2026-092 demeure applicables et inchangées.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur du pôle sécurité, Monsieur le Directeur du pôle technique, Monsieur le Chef de centre des Sapeur Pompiers de Sausset les Pins, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 19 février 2026



Monsieur Le Maire
Maxime MARCHAND